



Newsletter Forêt Privée Varoise

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var
Numéro 2 - Juillet 2024



Chers amis propriétaires forestiers sylviculteurs varois,

Votre Newsletter existe de nouveau et dans notre édition de juillet je fais appel à votre participation.

Vos lettres sont les bienvenues et les membres de notre Conseil d'Administration sont là pour répondre à vos questions, vos soucis, vous aider dans la gestion de vos forêts. Le CA est composé de 15 membres ayant chacun un domaine d'intérêt et de compétence. Vos lettres peuvent aussi aider à orienter les articles dans le Newsletter.

Dans cette édition nous aborderons le thème du changement climatique et je pense que nous pouvons retenir l'essentiel de l'article de Maël Grauer du CNPF :

PRESERVER, GERER ET AMELIORER L'EXISTANT.

Sue Jones jones.sue@wanadoo.fr

Nous commençons une campagne de recrutement. Vous êtes 864 adhérents et notre objectif est de dépasser le millier. Un système de parrainage a été mis en place. Un adhérent qui parraine un nouvel adhérent, ne paiera pas la partie fixe de la cotisation en 2025. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de poids avec les décideurs pour défendre vos intérêts et vos droits.

Sommaire :

P.2-3 Le pin d'Alep et ses utilisations, un trésor méditerranéen, Forêt Modèle de Provence

P.4 Incendie de Vidauban juin 2024

P.5 Entretien avec un propriétaire : Viste chez Jean-François de Jerphanion à Esparron

P.6 Les futures essences pour adapter nos forêts au changement climatique, Maël Grauer CNPF

P.7 Les aides à la plantation, Yaëlle Saliou CNPF

P.8 Les petites annonces de la forêt varoise

Annexe : Fiche d'inscription de parrainage 2025

Le 31 mai notre Assemblée Générale a eu lieu à Fox-Amphoux un village charmant du haut Var. Cette commune de 4076 hectares est boisée sur 70% de sa superficie. Nous avons eu 3 intervenants :

Maël Grauer du CNPF : Les effets et les solutions au changement climatique,

Yaëlle Saliou du CNPF : Les aides à la plantation disponible aux forestiers et

Alexandra Bonne, la juriste de Fransylva à Paris : La transmission du patrimoine forestier.

L'après-midi, Maël Grauer du CNPF nous a fait visiter une plantation expérimentale sur les arbres d'avenir qui peuvent résister au changement climatique.

Dans le domaine de Mme Odile Ramel à Fox-Amphoux 89 arbres ont été plantés en novembre 2020 :

50 aulnes de Corse, 31 frênes à fleurs, 2 chênes faginé et 6 érables à feuilles d'obier.

Conclusion du CNPF (plantations sur plusieurs sites.)

Nous avons pour l'instant de très bons résultats sur le Frêne à Fleur (autant dans les plantations que dans les forêts "naturelles") L'érable à feuilles d'Obier se comporte très bien aussi. Le chêne faginé met du temps à s'installer mais nous avons un ou deux sites où les plants sont plus hauts que nous. L'aulne de Corse a été "catastrophique".

LE PIN D'ALEP ET SES UTILISATIONS, UN TRESOR MEDITERRANEEN

Par Forêt Modèle de Provence



*Le Pin d'Alep (Pinus halepensis) est un conifère emblématique des régions méditerranéennes et de notre Provence, peuplement en constante évolution et adapté au changement climatique. Cet arbre incontournable joue un rôle crucial dans les écosystèmes locaux (il est capable de pousser sur des terrains très pauvres) et offre une multitude d'applications grâce à ses dérivés, notamment la résine, l'huile essentielle, et l'hydrolat sur lequel a travaillé **Forêt Modèle de Provence** (l'association a été créée à*

l'initiative de la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur, elle rassemble près de 150 structures), sans oublier le bois d'œuvre puisqu'il a été normé.

La Résine de Pin d'Alep

La résine a été utilisée depuis l'Antiquité pour ses propriétés antiseptiques et cicatrisantes, elle l'a également été dans notre région (avec des usines de térébenthine à Hyères et Septèmes-les-Vallons notamment, surtout dans les 50 premières années du 20^{ème} siècle).

1. Extraction de la Résine :

- **Incisions dans l'Écorce et récolte :** Pour récolter la résine, traditionnellement des entailles sont faites dans l'écorce du pin, permettant à la résine de suinter et de se collecter sur la surface, depuis une dizaine d'années, une innovation a permis une récolte en vase clos. Grâce à cette nouvelle méthode, la résine est récoltée dans des poches hermétique, elle reste donc liquide car à l'abri de l'air et il n'y a que très peu d'impuretés.

2. Utilisations :

- **Médecine Traditionnelle :** La résine est appliquée directement sur les plaies pour ses propriétés désinfectantes. Elle est également utilisée en inhalation pour traiter les affections respiratoires.
- **Industrie :** La résine est utilisée dans la fabrication de vernis, d'adhésifs, et de certains produits pharmaceutiques.

3. Projets :

Forêt Modèle de Provence, avec une porteuse de projet, va relancer une activité de gemmage (=récolte de la résine) dans notre Région. **Nous recherchons donc des terrains tests.**

L'Huile Essentielle et l'hydrolat de Pin d'Alep

L'huile essentielle de pin d'Alep est un autre produit dérivé de cet arbre, obtenue par distillation des aiguilles et des branches. L'hydrolat est un sous-produit de la distillation, contenant des traces d'huile essentielle et d'autres composés hydrosolubles, offrant une version plus douce des propriétés de l'huile essentielle.

1. Extraction :

- **Distillation à la Vapeur** : Les aiguilles et les jeunes branches sont placées dans un alambic, nous avons effectué plusieurs essais avec l'Université de Montpellier, la vapedistillation semble la méthode d'extraction la plus efficace.

2. Utilisations :

- **Aromathérapie** : Connue pour ses propriétés revigorantes et purifiantes, l'huile essentielle de pin d'Alep est utilisée pour soulager le stress, revitaliser le corps, et purifier l'air.
- **Produits de Soins** : Elle est incorporée dans des produits de soins pour ses effets antiseptiques et tonifiants. On la trouve dans des crèmes, des lotions, et des shampoings ou encore dans des solutions de nettoyage naturel.



3. Projets :

Forêt Modèle de Provence a pour projet de **valoriser les rémanents issus de coupes forestières en huile essentielle et hydrolat**, projet économique qui démarrera en 2025.

Conclusion

Le pin d'Alep, avec sa résine, son huile essentielle, et son hydrolat, constitue une ressource précieuse aux multiples utilisations, une démarche complémentaire à celle du bois d'œuvre et qui peut offrir de nouveaux débouchés. Forêt Modèle de Provence mène cette démarche avec vous tous qui seraient motivés, à nos côtés, pour mener ses essais et concrétiser les premiers résultats.

Nicolas Plazanet, Forêt Modèle de Provence.



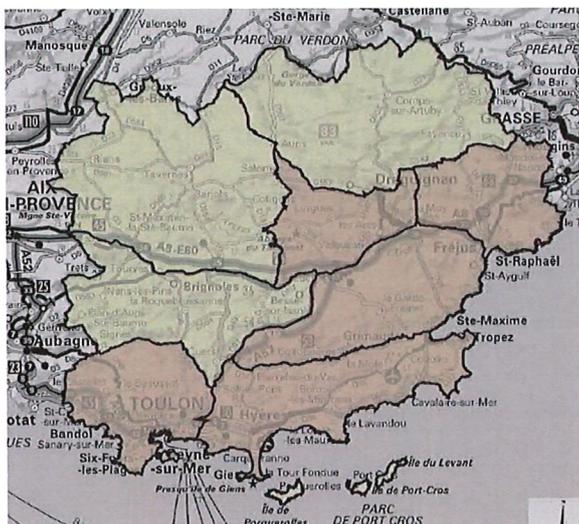
**Forêt
Modèle
de Provence**

**Forêt Modèle de Provence
Pavillon du Roy René,
CD7, Valabre 13120
Gardanne**

L'incendie de Vidauban et le débroussaillage...

Il est tentant, en plein été quand le risque incendie est à son maximum de vouloir juste finir notre débroussaillage. Un petit coup de broyeur et tout est bon. Mais prudence, au lieu de limiter le risque il peut déclencher un incendie.

Le 11 juin 2024 un incendie s'est déclenché dans la commune de Vidauban. Attisé par un vent violent, l'incendie a ravagé 600 hectares avant d'être fixé par les pompiers le soir du 12 juin.



« Un tracteur réalisant un débroussaillage a pu heurter un objet métallique, cet incident occasionnant des étincelles et un départ de feu », a estimé le procureur de Draguignan, Pierre Couttenier.

Il existe une réglementation sur l'utilisation des machines agricoles en forêt. Du 21 juin, au 20 septembre une carte du Var des massifs pour le risque incendie est réactualisée quotidiennement à 19h00 pour le lendemain. Les niveaux de risque évoluent en fonction de la vitesse du vent, de l'humidité de l'air, des températures et aussi du couvert végétal.

Le Var est divisé en 9 massifs :

- 1) Monts Toulonnais
- 2) Sainte Baume
- 3) Haut Var
- 4) Corniche des Maures
- 5) Maures
- 6) Centre Var
- 7) Plateau de Canjuers
- 8) Esterel
- 9) Iles d'Hyères

L'arrêté préfectoral réglementant la pénétration dans les massifs forestiers. Article13 :

VERT : Risque Faible : Travaux autorisés

JAUNE : Risque Modéré : Travaux autorisés avec dispositif de prévention et d'extinction approprié sous la responsabilité du chef de chantier.

ORANGE : Risque Sévère : Les travaux et usage des appareils, matériels ou engins pouvant être à l'origine d'un départ de feu sont interdits, à l'exception des travaux agricoles, des travaux d'exploitation forestière et des travaux présentant un caractère d'intérêt général respectant les préconisations suivantes : autorisation de 5h00 à 13h00, sous réserve que la sécurité soit assurée en permanence par un dispositif d'extinction débitant au moins 40 litres d'eau par minute, composé d'un groupe motopompe avec réserve de 400 litres minimum, une lance à eau et une longueur de tuyau permettant d'atteindre tout point du chantier afin d'éviter et parer à tout début d'incendie.

ROUGE : Risque Très Sévère et Extrême : Tous les travaux et usage d'appareils, matériels ou engins pouvant être à l'origine d'un départ de feu sont interdits.

Toutes les informations et la carte de risque sont sur le site :

<https://www.var.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Foret/Fermeture-des-massifs-ete/Consultez-la-carte-d-acces-aux-massifs-du-Var>

Visite chez Jean-François de Jerphanion le 6 juin 2024 Esparron de Pallières, commune dans le massif du Haut Var

La route d'accès au petit village d'Esparron descend la colline entre une forêt mixte de chênes pubescents, chênes verts et quelques pins d'Alep, quand, soudainement, l'œil est attiré par une vision étonnante. A droite, des arbres droits comme des sentinelles s'élancent vers le ciel. Les pins noirs d'Autriche ont été plantés en 1860 dans une ancienne terre agricole. Ils ont bien poussé et ils se sont ressemés par régénération naturelle. De nos jours, dans la commune d'Esparron il doit y avoir à peu près 60 hectares de pins noirs.

Depuis 1987, Jean-François est co-gestionnaire puis gestionnaire d'une forêt de 300 hectares située sur la commune d'Esparron à 500 m d'altitude. En 1987 sur les conseils d'un technicien du CRPF, un Plan Simple de Gestion a été élaboré.

Dans ce temps-là, le CRPF prenait en charge toutes les étapes de l'exploitation forestière. Selon les échéances du PSG, le technicien CRPF organisait des enchères des coupes à réaliser.

Le bûcheron qui remportait la coupe payait le propriétaire avant même de réaliser les travaux. Le PSG et l'aide du CRPF, a beaucoup simplifié le travail du forestier gestionnaire.

La dernière intervention chez JF a eu lieu en 2021, sur une surface de 27 hectares, l'exploitant a procédé à l'ouverture de cloisonnements par des layons de 5 mètres de large et à 20 mètres de distance.

La prochaine opération, vers 2031, sera une coupe d'éclaircie entre les cloisonnements. Cela mènera vers une gestion en couvert continu en évitant des coupes rases ou de trop forte intensité. Les arbres de gros diamètres sont favorisés, ainsi que la diversité des essences.



Les essences sur le domaine

Chêne vert	133 hectares : 44%,
Chêne pubescent	68 hectares : 22%,
Résineux	38 hectares : 12%
Mixte	35 hectares : 11%.

Il y a beaucoup de polémiques autour de la création de parcs solaires, pourtant l'électricité est un besoin vital aujourd'hui. La déforestation d'une forêt primaire est inimaginable. Jean-François a trouvé la bonne solution. Des terres anciennement agricoles accueillent depuis 3 ans un parc solaire de 20 hectares. La construction des supports en piquets facilitera leur enlèvement et après 40 ans le terrain pourrait revenir à une utilisation agricole ou forestière.

Jean-François veille à l'amélioration du capital forestier sur la propriété, et souhaite adapter la forêt dans la limite du possible face au changement climatique. Plusieurs coupes de taille importante ont été réalisées lors du précédent PSG. Le souhait du propriétaire serait de diminuer la surface coupée dans le cadre de ce nouveau PSG orienté vers la durabilité et la philosophie de préserver, gérer et améliorer l'existant.

Jean-François considère que « *l'espace naturel* » aujourd'hui est un luxe. Une forêt est un espace et un lieu de vie qu'un propriétaire doit partager. Ainsi il y a une convention avec la société de chasse locale et avec un berger qui fait pâturer ses moutons et en même temps entretient les cloisonnements. L'accès aux promeneurs est possible car un GR traverse la propriété (convention avec la communauté de commune). Quelques lignes de bonne conduite sont indispensables pour le maintien en bon état de la propriété. La responsabilité de chacun est engagée pour le bien-être du site, de la faune et de la flore.

En conclusion, ce domaine de 300 hectares est très bien organisé. La biodiversité forestière et les éclaircies raisonnées pour maintenir la forêt en bonne santé et capable d'affronter la menace du changement climatique font une partie intégrante de la politique de Jean-François. Sa volonté de restaurer la forêt à sa gloire d'antan passe par une réduction des prélèvements de bois pour conserver son équilibre à long terme sans la sanctuariser.

Les 4 orientations majeures du nouveau PSG

- Contribuer à l'amélioration du capital forestier sur la propriété
- Adapter la forêt dans la limite du possible face au changement climatique
- Pratiquer de la sylviculture de restauration écologique
- Diversifier les usages de la forêt : chasse, sylvo-pastoralisme ovin, randonnée pédestre...

Forêts et changement climatique

Synthèse de la présentation de Maël Grauer du CNPF le 31 mai 2024 AG Fransylva Fox-Amphoux

Les principales évolutions du climat :

Augmentation

- Températures moyennes
- Fréquence, intensité et durée des sécheresses et des vagues de chaleur
- Evènements extrêmes (Tempêtes, grêles, inondations)
- Fréquences et intensité des incendies

Persistance

- Gelées tardives
- Pics de froids
- Neiges lourdes

Contraintes limitant le choix des essences

Quels impacts sur l'arbre ?

- Perte des feuilles par l'arbre lui-même et par des agents extérieurs
- Augmentation du nombre de jours « en veille » des arbres
- Cavitation/embolie dans les vaisseaux selon les essences, dommage variable selon l'intensité
- Affaiblissement des appareils de reproduction
- Augmentation de la transpiration des arbres
- Détérioration des cellules des feuilles et des fruits
- Stress thermique à environ 40-43°C pour beaucoup de végétaux méditerranéens (45°C limite moyenne de tolérance physiologique)

Quels impacts sur la forêt ?

- Augmentation des populations d'agents pathogènes.
 - Moins de mortalité hivernale
 - Cycles de reproductions annuels possiblement plus nombreux.
- Evolution des aires de répartition des essences.
- Augmentation du risque d'incendie.
- Baisse de la productivité.
- Affaiblissement de l'arbre, réduisant sa capacité à se défendre. (Ex. piques de scolytes, gui)
- Hausse du dépérissement et de la mortalité.
- Baisse de stockage de CO₂
- Difficultés à régénérer



Levier d'action 1 :

PRESERVER L'EXISTANT

- Préserver la richesse des sols et leur capacité à retenir l'eau.
- Préserver la biodiversité existante
- Maintenir un couvert boisé

Levier d'action 2 :

GERER ET AMELIORER L'EXISTANT

- Favoriser la biodiversité
- Varier les essences, les types de gestions, obtenir des gros bois, préserver des bois morts sur pied et au sol, assurer un équilibre sylvo-cynégétique
- Gérer durablement sa forêt
- Eclaircies sélectives, Régénération
- Enrichir les écosystèmes & renforcer la résilience des forêts

Levier d'action 3 :

INTERVENTIONS DE PLANTATIONS

- Remplacer une essence « sans avenir » suite à un dépérissement avéré, un incident ou un boisement de terre nue par enrichissement.
- Diagnostique nécessaire
- Choix d'essences adaptées
- Coût de plantation important : 12 000 à 15 000€/hectare
- Risque de mortalité juvénile importante
- Des aides existent pour les propriétaires forestiers

Quelques essences qui pourraient s'accommoder d'un climat plus sec :

Arbres de hautes tiges Arbres moins hauts

Frêne à fleur	Erable de Montpellier
Chêne Faginé	Pistachier
Erable feuilles d'obier	Caroubier
Erable Champêtre	
Cormier	
Sapins méditerranéens	

SOURCES DE FINANCEMENTS EN FORET PRIVEE (TRAVAUX ET PLANTATIONS)

Vous avez des projets à réaliser dans votre forêt et vous souhaitez connaître les aides financières existantes? Le CNPF PACA vous accompagne dans vos démarches. Cet article présente un bref résumé des aides accessibles en 2024, selon votre situation et votre objectif. Vous pouvez retrouver le détail de ces aides selon votre projet forestier sur : <https://paca.cnpf.fr/gestion-durable-des-forets/mise-en-oeuvre/quelles-aides-financieres>

Les principaux dispositifs existants (2024)

- 1 France 2030** : sert à soutenir des projets d'adaptation au changement climatique. Clos en juin 2024, ce dispositif sera remplacé par un fonds pérenne à l'automne 2024.
- 2 Label Bas Carbone** : permet de certifier des projets de réduction d'émissions de gaz à effet de serre. En forêt, ce dispositif repose sur trois méthodes : boisement, reboisement, balivage.
- 3 Aide de la Région Sud** : soutient le développement sylvicole et les projets d'adaptation au changement climatique.
- 4 RESPIR** : fonds créé pour diminuer la part d'autofinancement des propriétaires en mobilisant des financements privés dans le cadre de l'amélioration des peuplements et du reboisement des forêts régionales.
- 5 Compensation défrichement** : toute personne ou entreprise réalisant un défrichement se doit de mettre en place une forme de compensation, par exemple en finançant certains travaux sylvicoles chez des propriétaires privés. Occasionnellement, cela peut donc représenter une opportunité de financement ponctuel.

Dans quelle situation puis-je bénéficier d'une aide ?

- Suite à un **sinistre** (incendie, tempête ...)
 - Lors d'un **dépérissement** massif de vos forêts ;
 - Si vos peuplements sont particulièrement **vulnérables** face au **changement climatique** ;
 - Pour **l'amélioration sylvicole** de vos peuplements.
- D'autres situations peuvent être examinées au cas par cas.

Quels types de projets sont réalisables (selon la source de financement) ?

- 1** Plantations en enrichissement ou en plein
Travaux sylvicoles
Aide à la régénération naturelle
- 2** Boisement
Reboisement
Balivage (châtaignier et robinier)

- 3** Plantations
- 4** Travaux sylvicoles
Restauration des Terrains Incendiés
- 5** **Se référer aux listes départementales établies par les DDTs. Pour le Var :**
Travaux sylvicoles (dont améliorations suberaies)
Plantations (enrichissement)
Restauration de Terrains Incendiés

Taux d'aide et maîtrise d'œuvre

Le taux d'aide varie **entre 40% et 90%** selon l'aide mobilisée et le type de projet. Il est possible de cumuler ces aides, notamment avec celles de la Région Sud et RESPIR pour un **maximum de 90% des coûts du projet**. **Pour plus d'informations, consultez le site du CNPF ou contactez directement la chargée de mission concernée (voir pied de page).**

Une part de maîtrise d'œuvre est toujours prise en compte. Elle varie de 14% à 18% selon le dispositif choisi et la surface de travaux envisagée.

NB : la compensation défrichement couvre 100% des coûts des travaux, mais reste occasionnelle.

Les coûts sont à considérer HT pour les structures assujetties à la TVA, en TTC le cas échéant.

EXEMPLE DE LA FORET DE SAINT-JEAUME

CONTEXTE

La forêt de Saint-Jeaume est une forêt périurbaine hébergeant une forte biodiversité. Le peuplement a subi une importante attaque d'armillaire et souffrait d'une absence de régénération, compromettant son futur.

TRAVAUX REALISES

Agrandissement de trouées existantes et plantation par enrichissement au sein de ces dernières, avec six essences résistantes à l'armillaire.

FINANCEMENT DU PROJET

Le coût total des travaux TTC (dont 15% de maîtrise d'œuvre) était de 17 138€, pris en charge à 60% par la Région SUD et 29% par RESPIR. L'autofinancement de 11% a pu être financé par la coupe de bois d'ouverture des trouées.



Les petites annonces de la forêt varoise

<https://fransylva-paca.fr/wp/les-petites-annonces-de-la-foret-varoise/>

Il s'agit d'un simple service totalement bénévole et gratuit pour les adhérents du syndicat qui se contente de mettre en relation les personnes intéressées par une annonce. En aucun cas le syndicat n'intervient dans les transactions. Aucune information sur les prix de vente, ni sur la valeur ou l'estimation d'une propriété n'est communiquée par le Syndicat. En cas de vente, nous vous serons bien reconnaissants de nous communiquer le nom de l'acquéreur et le prix de vente à l'hectare (à des fins statistiques et qui ne sera jamais communiqué). N'oubliez pas alors de faire adhérer vos acquéreurs à notre syndicat. N'hésitez pas à consulter la page « Combien vaut ma forêt ? » pour vous aider à déterminer le juste prix.

Propriétés à la vente (mise à jour juillet 2024)

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• 1,48 ha sur Forcalqueiret très arboré, chênes verts• 19,20 ha sur Sainte Anastasie• 10,85 ha sur Artigues• 5,25 ha sur Tavernes – Lieu-dit Le Puits du Suy• 4,50 ha sur Rayol Canadel – lieu-dit “Foulade Haut”• 14 ha, environ à Pignans• 3,8 ha, Le Val• 9,34 ha, Ampus• 2,5 ha La Roquebrussanne• 4,57 ha, Roquebrune-sur-Argens, proche d'un lac• 16 ha et 18 ha, Vidauban, facile d'accès• 1100 m² parcelle D19, Artignosc sur Verdon | <p><u>VENDU</u></p> <ul style="list-style-type: none">• 14 ha sur Nans-les-Pins (septembre 2023)• 10 ha, Bargemon, forêt Château de Fauvas (préemption Safer)• 5,26 ha, Villecroze• 32 ha, Montferrat• 17 ha, Collobrières• 4,83 ha, Lorgues• 1,07 ha, Solliès-Toucas• 11 ha, Vérignon• 6 ha, Bagnols en Forêt• 60 ha, Carnoules |
|--|--|

À vendre (divers)

- Vend stock de bois coupé en 1 mètre entre 800 et 1000 m3 en tout, stocké dans un hangar à Hyères.
- Recherche d'une parcelle boisée dans le Var (idéalement 5 ha minimum), appartenant à un propriétaire qui serait intéressé par un partenariat pour la mise en place d'un parc aventure.
- Recherche forêt pour la chasse de minimum 100 hectares sur le secteur de Nans-les-Pins jusqu'à La Ciotat.

Renseignements auprès de Sandra uniquement de lundi au vendredi matin :
06.47.05.80.94

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var

Membre de la Fédération Nationale des Syndicats de Forestiers Privés de France (**Fransylva**)

Maison de la Forêt – ZI des Lauves – Rue Henri Becquerel

83340 Le-Luc-en-Provence

Tél. : **06 47 05 80 94** Courriel : var@fransylva.fr

Site internet : <http://fransylva-paca.fr/wp/syndicat-83/>

Permanences téléphonique par Sandra Arnaud : **du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00.**



BULLETIN D'ADHESION PARRAINAGE 2025

Bulletin d'adhésion à renvoyer par courrier ou par mail accompagné de votre règlement à l'ordre de FRANSYLVA 83.
(IBAN : FR76 19106000090007156000726) pour l'année 2025

Mon parrain est : Mme/ M : Nom et Prénom _____
Leur n° d'adhérent FRANSYLVA et commune : 83- _____ / _____
Tél./courriel : _____ / _____ @ _____

Informations nouveau propriétaire :

Mme / M. : soussigné(e) Nom _____ Prénom _____
Adresse postale _____
Code postal : _____ Commune : _____ Pays : _____
Téléphone Mobile : _____ Fixe : _____
Courriel : _____ @ _____
Surface totale en forêt (cf. détail des parcelles à remplir obligatoirement) : _____ ha

Demande à adhérer au Syndicat des Propriétaires Forestiers du Var et à bénéficier de l'assurance Responsabilité Civile souscrite auprès de Groupama qui prendra effet uniquement à réception de votre règlement accompagné de ce bulletin d'adhésion avec la fiche parcellaire complétée et signée.

Je joins le montant de la cotisation à payer selon le calcul ci-dessous :

Cotisation forfaitaire fixe : 40 €
o Partie proportionnelle à la surface assurée (par paliers) :
▪ 0,85 € / ha pour les 25 premiers hectares : _____ €
▪ 0,65 € / ha pour les 75 suivants : _____ €
▪ 0,55 € / ha entre 100 et 400 ha : _____ €
Cotisation à payer pour l'année 2025 _____ €

L'adhésion est valable de 1er janvier au 31 décembre 2025

FICHE PARCELLAIRE OBLIGATOIRE - Assurance RC

Précisez bien la lettre de section, le numéro de la réf. Cadastre et la surface de chaque parcelle en m² !

Nombre de parcelles	Commune (s)	Références cadastrales Lettre de section avec les chiffres	Surface de la parcelle en M ²
1			
2			
3			
4			
5			
6			
		Total des parcelles / Surface total à assurer en m ² :	M ²

Merci de copier cette fiche si nécessaire

FAIT à _____ le : ____/____/20____

Signature :

